

Le CECF flingue **LE DECRET** sur le cours de citoyenneté

 L'avant-projet de Marie-Martine Schyns loupe ses objectifs selon le CECF

► À la rentrée prochaine, tous les élèves de l'enseignement officiel recevront une heure de cours de philosophie et de citoyenneté. Une nouveauté consécutive à l'arrêt rendu en mars 2015 par la Cour constitutionnelle qui a considéré que l'obligation imposée aux parents de choisir un des cours philosophiques (religion/morale) était contraire aux libertés individuelles.

En effet, l'expression d'un choix induirait l'appartenance à une conviction qui relève du for intérieur et donc de la sphère privée. S'en est alors suivie, dans une certaine cacophonie, cette dispense décidée par la ministre de l'Enseignement de l'époque, à savoir Joëlle Milquet (CDH), pour permettre aux élèves d'être dispensés des cours de religion et s'accorder ainsi avec l'arrêt de la Cour constitutionnelle. Les fameux cours de rien.

Aujourd'hui, un décret réglant la question et prévoyant une heure de religion et une heure de cours de philosophie et de citoyenneté, est en cours de négociation.

L'avant-projet de décret est d'ailleurs à l'analyse au conseil d'État mais le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CEPC), qui repré-

sente 250.000 élèves, a décidé de ne pas attendre son avis, prévu la semaine prochaine, pour flinguer la copie remise par Marie-Martine Schyns, la nouvelle ministre de l'Enseignement.

Pour Laurent Léonard (PS), vice-président du CECF et échevin de l'Enseignement à Flémalle, le décret tel que rédigé loupe sa cible "à savoir être un socle d'ouverture. L'école doit créer les citoyens de demain responsables et ouverts. Or, en mettant sur un pied d'égalité la qualité des cours de philosophie et citoyenneté et la préservation de l'emploi, on loupe une belle opportunité".

CE QUI TITILLE LE PLUS le vice-président du CECF, "c'est cette possibilité offerte aux professeurs de religion, quelles que soient leurs convictions, de pouvoir donner ce cours de philosophie et citoyenneté. Alors qu'il enseigne un dogme dans son cours, où pourrait-il trouver la neutralité ? Évoquons un simple exemple : le libre arbitre..."

Laurent Léonard, qui considère que l'on va ainsi confessionaliser l'enseignement, propose que les enseignants donnent ces cours de philosophie et de citoyenneté "et que l'on réorienter les professeurs de religion vers d'autres matières afin de sauver l'emploi".

Jérôme Jacot